RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

Université de Technologie Tarbes Occitanie Pyrénées

DIR-2026-17

# ARRÊTÉ FIXANT LES EFFECTIFS ET LES PARTS RESPECTIVES DE FEMMES ET D'HOMMES POUR L'ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION ET D'ETABLISSEMENT

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 951-1-1,*

*Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,*

*Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État,*

*Vu le décret n° 2023-1094 du 24 novembre 2023 relatif à l'Université de technologie de Tarbes,*

*Vu la délibération du conseil d'administration en date du 19 juin 2024 portant création du comité social d'administration et d'établissement de l'Université de Technologie de Tarbes.*

Le Directeur de l'Université de technologie de Tarbes (UTTOP) décide :

**Article 1 - Objet**

En application de l'article R. 252-6 du code général de la fonction publique, les effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes pris en compte pour l'institution du comité social d'administration d'établissement de de l'Université de Technologie de Tarbes sont ainsi fixés au 1er janvier 2026 : 399 agents représentés dont 189 femmes soit 47,37 % et 210 hommes soit 52,63%.

**Article 2**

L'arrêté du 21 octobre 2024 fixant les effectifs et la proportion des femmes et des hommes pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration d'établissement de l'établissement est abrogé.

**Article 3 – Exécution**

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique.

La présente décision entre en vigueur à compter de sa signature.

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de l'UTTOP et transmis au recteur de région académique, chancelier des universités.

**Fait à Tarbes, le 9 avril 2026**

**Le Directeur**
**Jean-Yves FOURQUET**

Par délégation

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE TARBES

**Nathalie DELANGHE**
Directrice générale des services